



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14758

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2026

ÉDITÉ LE

01/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 300 012

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 383 371 838

Siret : 383 371 838 00012

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0012937-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 000000124626648

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 000000124626648

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : SARL ETS PELTIER

45 RUE DE SAINT-HILAIRE
53420 CHAILLAND

Téléphone : 02 43 02 70 69

Portable : 0608933645

Site Internet : www.peltier-sarl.fr

E-mail : accueil@peltier-sarl.fr

Responsabilité légale :

MENARDAIS BRUNO GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	15/06/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	15/06/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	15/06/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	20/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.